

3 au 7 février 2025 (35 heures)

Date limite d'inscription : 9 décembre 2024



Réglage et accordage spécifiques accordéon : boîte de résonance

1 380 €



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Réaliser un réglage et un accordage spécifique boîte de résonance pour un accordéon

PUBLICS CONCERNÉS et PRÉREQUIS

Publics concernés

Toute personne souhaitant approfondir les techniques de réglage et d'accordage de basses chromatiques et désireuse de valoriser son parcours de formation par la validation d'un certificat de compétence.

Prérequis

Titulaires d'un CAP ATIM option accordéon ou justifiant d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle.

Bonnes connaissances de la langue française.

LIEU DE LA FORMATION

ITEMM - 71 Avenue Olivier Messiaen - 72000 LE MANS

HORAIRES DE LA FORMATION

9 h – 12 h / 13 h – 17 h

Ces horaires peuvent être aménagés en cas de contraintes horaires des participants (transports) ou de disponibilité du lieu de restauration du midi.

EFFECTIFS

Nombre de participants limité à 12 personnes pour permettre un suivi individualisé.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Identifier les voix avec une boîte de résonance
- Régler la musique (lames et peaux)
- Effectuer un accordage boîte de résonance

INTERVENANTS

Équipe pédagogique de l'ITEMM

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette action de formation en présentiel alterne les démonstrations, les mises en situation encadrées, les enseignements théoriques et pratiques. Cette formation est dispensée en français. Capitalisation des expériences par des échanges sur les pratiques individuelles.

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONSEILLÉE

- Réaliser un réglage et un accordage spécifiques accordéon : basses chromatiques
- Maintenance avancée d'un accordéon
- Fabrication d'un accordéon diatonique

CONTACT

Service formation continue

Téléphone +33 (0)2 43 39 39 30

E-mail : formation.continue@itemm.fr

COÛT

Le prix indiqué comprend les frais pédagogiques et les fournitures.

Tarif net ne comprenant pas le transport, l'hébergement et la restauration. L'ITEMM, association loi 1901, n'est pas assujetti à la TVA.

Des prises en charges financières des coûts pédagogiques sont possibles (FAFCEA, AGEFICE, OPCOS, FRANCE TRAVAIL,...).

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION

Les candidatures sont à envoyer en ligne : www.itemm.fr rubrique Formation Professionnelle Continue.

Les demandes sont traitées dans un délai maximal de 2 semaines à compter de la réception de la candidature et de l'avance. Toute acceptation fera l'objet d'un entretien pédagogique préalable.

MOYENS À DISPOSITION

Ateliers spécialisés, outillage, supports de cours et techniques en français.

Il est possible de venir avec votre propre accordéon.

ANNULATION

L'ITEMM se réserve la possibilité d'annuler la formation 1 mois avant sa date de réalisation, en cas d'effectifs insuffisants.

Dans ce cas précis, l'avance versée sera intégralement remboursée - voir nos conditions générales de vente.

AUTRES INFOS UTILES

Cette action de formation ne peut se substituer à l'expérience nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Cette action de formation est adaptable aux personnes en situation de handicap, sur simple demande lors d'un échange confidentiel avec notre équipe afin d'évaluer vos besoins.

Contact : referent-handicap@itemm.fr

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Avant la formation

A réception de la fiche d'inscription, un questionnaire est envoyé pour évaluer si cette formation est adaptée aux besoins du candidat. L'adéquation des prérequis, les niveaux de connaissances et/ou de compétences spécifiques et attentes vis-à-vis de cette formation sont étudiés.

Ce questionnaire permet d'adapter dans la mesure du possible les modalités pédagogiques de la formation.

Pendant la formation

1. Une évaluation des connaissances et compétences au travers de mises en situation pratiques et de sondage sur les connaissances acquises est réalisée en cours de formation.

2. Une évaluation de satisfaction des participants sur l'atteinte des objectifs, la qualité de l'animation et la satisfaction globale de la prestation est réalisée sous forme de questionnaire à l'issue du stage.

Après la formation

Une mesure de l'impact de la formation sur les pratiques professionnelles et l'évolution des compétences est réalisée 3 mois après sous forme de sondage dématérialisé.

VALIDATION DE LA FORMATION

Remise d'une attestation de fin de formation.

CONTACT

Service formation continue

Téléphone +33 (0)2 43 39 39 30

E-mail : formation.continue@itemm.fr